

**PV de la réunion du SMECRU
du 9 juin 2010
Mairie de Frangy
19h00**

Délégué(e)s présents :

Titulaires : Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Gilles PILLOUX, Monsieur Yves GUILLOTTE, Monsieur Bernard JOUVENOZ, Monsieur Bruno PENASA, Monsieur Paul RANNARD, Monsieur Christian RIBIOLLET, Madame Christine VIONNET

Suppléants : Monsieur Laurent FERAT, Monsieur Alain CAMP

Délégué(s) excuse(s) :

Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Jean-Marc BOUCHET (pouvoir à Monsieur Laurent FERAT), Monsieur Xavier BRAND (pouvoir à Monsieur Alain POYRAULT), Monsieur Alain CHAMOSSET (pouvoir à Monsieur Alain CAMP), Madame Malika MORPAIN, Monsieur Gilles PECCI

Délégué(s) absent(s) :

Monsieur Christian BOVET, Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Alain HEYRAUD, Monsieur Pierre MERMIER, Monsieur Jean-Yves PICHOLLET, Monsieur Louis REY

Chargée de mission SMECRU : Perrine Chauvin Broust

La réunion s'est déroulée en présence de Monsieur Roger VIONNET, Maire de Vanzy.

Le quorum étant atteint, le syndicat peut tenir sa séance. Monsieur VIDAL est désigné secrétaire de séance. Le Compte rendu de la séance précédente du 10 mars 2010 est approuvé à l'unanimité

Documents joints à ce compte rendu :

- les 2 délibérations prises au 09-06-10. Elles sont signalées dans le texte par la désignation suivante :
=> délibération 2010-06-n° d'ordre de vote de la délibération.

ORDRE DU JOUR :

- 1/Délibération d'attribution de marché pour l'étude Hydro-géomorphologique des cours d'eau du bassin versant des Usses
- 2/ Délibération d'attribution de marché pour l'étude Piscicole Habitat sur le bassin versant des Usses

Objet 1 : Délibération d'attribution de marché pour l'étude Hydro-géomorphologique des cours d'eau du bassin versant des Usses => délibération 2010-06-01

Cette étude, d'une durée de 1 an, est un diagnostic hydro-géomorphologique des cours d'eau du bassin versant des Usses visant à connaître le fonctionnement physique des cours d'eau du bassin versant des Usses, expliquer et limiter ses dysfonctionnements. Le marché comporte en **options** : l'étude de deux ouvrages recensés comme obstacles au franchissement piscicole au niveau du SDAGE. Ces obstacles sont classés en **priorité 1**, du fait de ce classement, une action doit obligatoirement être engagée d'ici 2011.

R Vionnet explique la finalité des interventions ayant eu lieu ces 10 dernières années sur le secteur Chez les Gay à Marlioz, et souligne l'importance d'une étude plus globale à l'échelle du bassin versant.

L'ouverture des plis a été effectuée le 18 mai 2010,

3 plis ont été réceptionnés.

Sur proposition de la CAO, qui s'est réunie les 26 mai 2010 et 9 juin 2010, et sur l'avis du Président, **le Comité Syndical** délibère et autorise Mr le Président à signer le marché et les options ci-dessous, et à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'AERMC et du CG74 :

MARCHE	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DE BASE € (hors options)	MONTANT TOTAL € (avec options)
Diagnostic hydro-géomorphologique des cours d'eau du bassin versant des Usses Référence 2010-04-01	Dynamique HYDRO	66.775€ HT, soit 79.862,9€ TTC	77.600€ HT, soit 92.809,6€ TTC

Le budget prévoyant un montant de 70 000€ TTC pour cette étude, le dépassement est expliqué par la réalisation des options et un prix pour l'étude plus cher que prévu. Ainsi, au total, la participation financière du SMECRU pour cette étude et ses options (20%) est augmentée de 4500€.

Le Comité Syndical accepte que les sommes correspondantes soient inscrites au budget et reportées sur les cotisations 2011 selon la clef de répartition du SMECRU.

Le Président explique qu'il pourra être demandé au prestataire, par avenant, d'approfondir son analyse des affluents. Cet avenant, d'un coût maximum de 7000€ serait également subventionné à 80%.

Le Comité Syndical accepte cette possibilité et souligne l'intérêt d'une bonne prise en compte des affluents dans l'étude. L'analyse des affluents sera effectuée si elle s'avérait nécessaire pour une meilleure compréhension des phénomènes hydro-géomorphologique sur le bassin versant.

Objet 2 : Délibération d'attribution de marché pour l'étude Piscicole Habitat sur le bassin versant des Usses => délibération 2010-06-02

Cette étude, d'une durée de 1 an, analyse l'état et l'évolution des milieux sur le bassin versant des Usses. Ses objectifs généraux sont de renforcer la connaissance et le suivi piscicole.

L'ouverture des plis a été effectuée le mardi 8 juin 2010, 2 plis ont été réceptionnés.

Sur proposition de la CAO, qui s'est réunie le 9 juin 2010, et sur l'avis du Président, le **Comité Syndical** délibère et autorise Mr le Président à signer le marché et les options ci-dessous et à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'AERMC, la Région RA et le CG74 :

MARCHE	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DE BASE €
Etude PISCICOLE HABITAT Bassin versant des Usses et affluents Référence : 2010-05-1	ASCONIT Consultants	29.290€ HT, soit 35 030,84€ TTC

Le budget prévoyait 40 000€ TTC pour cette étude. Les sommes restantes pourront être utilisées s'il s'avère utile d'approfondir les analyses IBG en IBG-DCE.

Questions diverses :

1. Gestion du site Natura 2000 sur Desingy

Le **Comité Syndical** doit se prononcer sur le portage de Natura 2000.

Rappels : consulter le Compte rendu du CS du 16 décembre 2010 (présentation des sites N2000 par la DDT) sur l'**espace téléchargements libres** sur <http://www.rivieres-usses.com/> :

- ❖ La gestion d'un site N2000 a pour but la conservation des milieux et espèces présents, en tenant compte des activités humaines (chasse, pêche, tourisme, agriculture...).
- ❖ Le site N2000 des Usses a été officialisé le 22 août 2006 par arrêté ministériel suivant le zonage de l'APPB des Usses qui existait depuis 1994. Il s'étend actuellement sur la Commune de Desingy.
- ❖ Il est prévu d'élargir l'emprise du site N2000, en effet, le site actuel ne couvre qu'une berge des Usses (rive gauche), or pour la cohérence et l'efficacité des futures actions, l'intégration de la rive droite des Usses semble indispensable, voire de zones à l'amont ou aval.
- ❖ La structure porteuse s'engage à faire le Document d'Objectifs (DOCOB), celui-ci peut être réalisé en interne ou externalisé
- ❖ Les études préalables pour la réalisation du DOCOB sont financées à 100%
- ❖ Les propriétaires fonciers qui souhaiteront (toujours sur la base du volontariat) faire des travaux pour atteindre les objectifs N2000 seront exonérés de la taxe foncière non bâtie, en plus d'un financement

à 100% de ces travaux. Une compensation de la part communale de la TFNB à la commune sera assurée. Dans le cas des Usses, le CG74 est propriétaire de la majorité des terrains N2000.

Monsieur Jouvenoz, dont la commune est comprise sur le site N2000 du Salève, confirme le peu de contraintes liées à cette démarche et l'intérêt d'un périmètre du site cohérent.

Le **Comité Syndical** confirme que le SMECRU souhaite être structure porteuse du site N2000 situé sur Desingy et élaborer le Document d'Objectifs du site. Il charge la chargée de mission, en collaboration avec la DDT, de constituer un Comité de Pilotage. Celui-ci devra comporter des élus des communes concernées par la démarche et le Président du SMECRU. Les associations locales de protection de la nature et les différentes instances en lien avec la protection de la biodiversité seront invitées à s'y joindre.

2. Site Internet du SMECRU

Le **Comité Syndical** propose que toutes les communes du bassin versant soient sollicitées pour faire un lien depuis leur site internet vers celui du SMECRU.

Informations :

- Le **Comité de bassin**, organe de concertation du Contrat de Rivières, s'est réuni le jeudi 8 avril 2010 à Cruseilles en présence du Sous-préfet, Mr PEHAUT. Sur proposition du bureau du SMECRU, Monsieur Christian BUNZ a été élu Président du Comité de bassin.
- Un stage '**invasives**' en partenariat avec la FRAPNA est en cours sur les Usses. Alexandre a achevé la cartographie des invasives, à partir de laquelle un chantier vitrine a été proposé lors de la réunion publique tenue à GROISY le 27 mai 2010. L'objectif de ce chantier et de plusieurs actions ponctuelles en amont du bassin versant est de lancer la dynamique de gestion des invasives sur le bassin-versant.
Une **formation de reconnaissance et de lutte des invasives** a été proposée aux agents techniques des communes le jeudi 22 avril 2010 à Frangy. Suite à cette formation, un **arrêté préfectoral** a été pris autorisant les communes et les agents formés à brûler les déchets d'invasives après séchage (voir l'**espace téléchargements libres** sur <http://www.rivieres-usses.com/>)
- La CCVU n'est plus en mesure d'assurer la mise à disposition de personnel pour le secrétariat et la comptabilité du SMECRU. Une nouvelle convention sera donc signée avec la Mairie de Chaumont.

Prochain Comité Syndical : **15 septembre à 19h00*** **en mairie de Frangy.**

* Sur la demande des délégués, une consultation est en cours afin de déterminer l'horaire des réunions du Comité Syndical. Celles-ci étant jusqu'à présent fixées à 19h.

La séance est levée à 21h